

Nombre de membres : L'an deux mil vingt six le deux février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment convoqués le 27 janvier se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Laetitia GAY, Florence MANIEZ, Marie-Anne NONY, Madame, Pascale PINEAU

Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Monsieur Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Etaient excusés : Madame Corinne DOROCIAK (Procuration donnée à Antonio OLIVEIRA), Monsieur Fabien DUMONT, Madame Isabelle ONZON

Secrétaire de séance : Madame Pascale PINEAU

D20260202-01 : Convention stérilisation des chats errants

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 13):

- Autorise le Maire à signer la convention avec l'APA 63 pour la campagne de stérilisation des chats du 01/01/2026 au 31/12/2026.

D20260202-02 : Subventions aux associations communales

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 13):

	2026
Groupement SCB foot	250
Baladins de la planchette	250
Club Arc en ciel	400
Comité des fêtes	700
Coop scolaire	1300
Univers gym	250
Jumelage	700
Mot à mot	250
Chasse	250
Tarot	Pas de demande
Chorale Terpsichore	250
USBV	700
Beer And Run BV	250

- Une subvention exceptionnelle de 300 € est attribuée au Comité de jumelage en raison des 40 ans de l'association
- Une subvention exceptionnelle de 150 € est attribuée à MOT A MOT en raison des 25 ans de l'association
- Une subvention exceptionnelle de 450 € est attribuée à l'APE Les diabolins en raison de l'organisation d'un marché de Noël par l'association

D20260202-03 : Convention mise à disposition salles au profit de la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 13) :

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux avec la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

D20260202-04 : Motion relative à la liaison ferroviaire Lyon-Bordeaux

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité (contre : 0 , abstention : 0, pour : 13):

- DEMANDE à la SNCF et à l'État de réétudier le projet de liaison ferroviaire Lyon–Bordeaux en intégrant un tracé par le Massif central, sous la forme d'un train Intercités quotidien, afin de desservir les villes et territoires intermédiaires,
- DEMANDE à l'État, en tant qu'autorité organisatrice des transports, de s'engager à financer et à pérenniser une desserte ferroviaire adaptée aux besoins des habitants et des territoires du Massif central,
- DEMANDE à la SNCF de consulter largement les élus locaux, les associations d'usagers et les citoyens avant toute décision définitive concernant les tracés et les horaires des liaisons ferroviaires concernées,